



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **15 octobre 2009**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. **APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

DELAGE Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DUBÉ Raymond	Saint-François-Xavier-de-Viger
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GENDRON Lucien	Saint-Modeste (représentant dûment mandaté)
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LÉVESQUE Robert	Saint-Paul-de-la-Croix (représentant dûment mandaté)
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MICHAUD Gaétan	Saint-Arsène
MICHAUD Jacques M.	Cacouna
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
THIBAUT Réal	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents : la conseillère Nathalie Tremblay (Notre-Dame-du-Portage) et les conseillers Louis-Marie Bastille (Saint-Modeste, dûment remplacé par monsieur Lucien Gendron) et Philippe Dionne (Saint-Paul-de-la-Croix, dûment remplacé par monsieur Robert Lévesque).

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2009-322-C

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

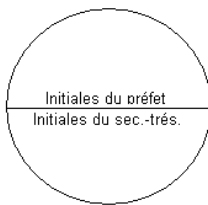
Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des conseillers de comté**
2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2009 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
 - 7.5 Dépôt des états financiers comparatifs du 2^e semestre
8. **Aménagement du territoire**
 - 8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 8.3 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement numéro 169-09 visant à modifier le schéma d'aménagement (modification des PU de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin)
 - 8.4 Autorisation pour donner un mandat d'inspection des sites de carrières et sablières à monsieur Mathieu Gingras
9. **Culture et patrimoine**
 - 9.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme VVAP pour l'entente transitoire de la 7^e année du programme, soit 2010-2011.
10. **Terres publiques intramunicipales**
 - 10.1 Point d'information sur les travaux de mise en valeur des TPI à Cacouna
11. **Administration générale**
 - 11.1 Travaux effectués à ce jour concernant les prévisions budgétaires et date d'une séance de travail, suivie d'une spéciale du conseil de la MRC
 - 11.2 Entente annuelle de tarification - Centre financier aux entreprises Desjardins
 - 11.3 Modalités de distribution des cartes routières achetées par la MRC
 - 11.4 Autorisation au directeur général à participer à une formation de la COMAQ
 - 11.5 Octroi du contrat de déneigement pour les années 2009 à 2012
12. **Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques**
 - 12.1 Suivi de l'avancement des dossiers relatifs au projet de biométhanisation et adoption de résolutions s'il y a lieu
 - 12.2 Ratification des documents constituant les règlements de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER)



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

13. Gestion des matières résiduelles

- 13.1 Projets de renouvellement des ententes avec Co-éco
- 13.2 Projet d'écocentre satellite à Saint-Hubert

14. Sécurité incendie

- 14.1 Projet d'entente intermunicipale pour la mise sur pied d'un service de prévention en sécurité incendie
- 14.2 Nouvelle résolution d'adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour avis de la part du ministre de la Sécurité publique

15. Pacte rural

- 15.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 7 octobre 2009
 - 15.1.1 Création d'un poste d'agent de développement du Pacte rural au sein de la MRC
 - 15.1.2 Poursuite du programme VVAP

16. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté (MAMROT)

- 16.1 Autorisation de signature d'un contrat avec le MAMROT concernant la diversification de l'économie et le développement des territoires en difficulté
- 16.2 Nomination des membres du comité de la MRC sur la diversification de l'économie
- 16.3 Orientation concernant la répartition, sur le territoire, des sommes provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté

17. Augmentation de la couverture en internet haute vitesse : suivi du projet et adoption de résolution s'il y a lieu

- 17.1 Mandat à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour déposer un projet d'extension de la couverture d'internet haute vitesse auprès d'Industrie Canada

18. Projet de développement éolien communautaire

- 18.1 Projet éolien Viger-Denonville (suivi du dossier)
- 18.2 Avis de motion relatif au règlement numéro 170-09 concernant les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville ou à la cessation de ce droit

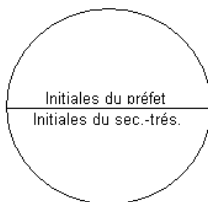
19. Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC

- 19.1 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'École de musique
- 19.2 Nomination au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD (siège de la Corporation de développement communautaire du KRTB)

20. Résolution d'appui à une solution temporaire au port de Gros Cacouna pour la traverse Rivière-du-Loup/St-Siméon

21. Affaires nouvelles

- 21.1 Site internet de la MRC : point d'information
- 21.2 Renouvellement des emprunts temporaires auprès du Centre financier Desjardins, projet Inforoute



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

- 21.3 Transfert des fonds du secteur budgétaire temporaire
« projet SÉM » en faveur de la SÉMER
- 21.4 Régionalisation des logements sociaux

22. Deuxième période de questions du public

23. Clôture de la séance

2009-323-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2009 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2009 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est posée.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Ville de Rivière-du-Loup

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la Ville de Rivière-du-Loup fait parvenir à la MRC copie de l'avis public concernant les tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique pour 2010.

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur Laurent Lessard, ministre, informe la MRC qu'il approuve (en date du 25 septembre 2009), les statuts de constitution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER).

Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Madame Yvette Beaulieu, directrice générale, fait parvenir copie d'une résolution par laquelle la municipalité accepte l'estimé budgétaire 2010 transmis par la MRC pour l'entente intermunicipale en inspection.

7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2009-324-C

7.1 Autorisation de virements budgétaires

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Évaluation

De :	Frais de congrès	(02.15000.315)	2 000 \$
À :	Service de formation	(02.15000.454)	2 000 \$

Administration

De :	Salaire autres employés	(02.13000.170)	23 750 \$
À :	Subventions diverses	(02.13000.970)	1 500 \$
	Avantages sociaux (élus)	(02.11000.270)	650 \$
	Salaire secrétaire de direction	(02.13000.150)	8 600 \$
	Salaire secrétaire administrative	(02.13000.160)	13 000 \$

Sécurité incendie

De :	Publicité et information	(02.22000.340)	200 \$
À :	Association et abonnement	(02.22000.494)	200 \$

Saines habitudes de vie

De :	Subvention Québec en forme	(01.38159.141)	47 875 \$
À :	Salaire	(02.59000.140)	19 125 \$
	Avantages sociaux	(02.59000.200)	4 000 \$
	Frais de déplacement	(02.59000.310)	725 \$
	Frais de représentation	(02.59000.311)	625 \$
	Frais de formation	(02.59000.454)	375 \$
	Frais de gestion et d'opération	(02.59000.414)	2 125 \$
	Fournitures de bureau	(02.59000.670)	1 975 \$
	Frais de réunion	(02.59000.312)	1 000 \$
	Communications	(02.59000.330)	375 \$
	Articles promotionnels	(02.59000.340)	50 \$
	Soutien technique	(02.59000.419)	1 250 \$
	Équipements et fournitures	(02.59100.690)	2 850 \$
	Frais de promotion	(02.59100.340)	3 267 \$
	Honoraires professionnels	(02.59100.419)	9 533 \$
	Location de local	(02.59100.511)	500 \$
	Fournitures de bureau	(02.59100.670)	100 \$

Adoptée à l'unanimité.

2009-325-C

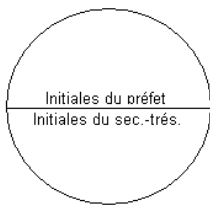
7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 1 269,56 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-326-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 6 729,24 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2009-327-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	237 000,38 \$
Total des comptes à payer :	<u>52 899,55 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	289 899,93 \$

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soient classées sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

2009-328-C

7.5 Dépôt des états financiers comparatifs du 2^e semestre

Les états financiers comparatifs combinés du 2^e semestre de 2009 ont été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Gaétan Michaud et résolu :

QUE ce conseil prend acte des états financiers comparatifs combinés du 2^e semestre de 2009 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-329-C

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

Aucune demande n'a été déposée.

8.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucune demande n'a été déposée.

8.3 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement numéro 169-09 visant à modifier le schéma d'aménagement (modification des PU de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin)

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 169-09 visant à modifier le schéma d'aménagement de la MRC (périmètres d'urbanisation de la ville de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin);

ATTENDU les dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE ce conseil demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de règlement numéro 169-09 visant à modifier le schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité.

2009-330-C

8.4 Autorisation pour donner un mandat d'inspection des sites de carrières et sablières à monsieur Mathieu Gingras

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est responsable de la perception du droit auprès des exploitants de carrières et de sablières dans 9 municipalités de son territoire;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 164-08, la MRC conserve 10 % des sommes perçues dans ces municipalités pour lui permettre de remplir cette responsabilité;

ATTENDU que les premières déclarations des exploitants reçues à l'été 2009 laissent croire que certaines déclarations pourraient manquer ou être incomplètes;

ATTENDU qu'un meilleur suivi des sites de carrière et de sablière est nécessaire pour maintenir l'équité entre les exploitants dans l'application de la mesure;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Robert Lévesque et résolu :

QUE ce conseil :



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

- 1) autorise l'affectation de monsieur Mathieu Gingras, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement de la MRC, à un mandat d'inspection de tous les sites de carrière et sablière de la MRC, à l'exception de ceux situés sur le territoire des municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien et de Saint-Modeste, pour une durée maximale de 5 semaines. Il est entendu que les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat seront puisées à même les revenus générés par l'administration du régime de perception du droit;
- 2) autorise le directeur de l'aménagement à offrir aux municipalités signataires de *l'entente intermunicipale relative à l'administration du régime de perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières* (L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien et Saint-Modeste) les services de monsieur Gingras à un taux horaire de 30,00 \$, plus les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité.

9. CULTURE ET PATRIMOINE

2009-331-C

9.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme VVAP pour l'entente transitoire de la 7^e année du programme, soit 2010-2011

Le plan d'action préliminaire 2010-2011 est déposé aux conseillers séance tenante.

Résolution :

ATTENDU qu'au 15 février 2010, la deuxième entente ciblée avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2007-2010) pour le programme VVAP prendra fin;

ATTENDU que la 7^e année du programme VVAP correspond à une entente transitoire d'une seule année et non de 3 années comme celles précédemment signées avec le MCCCF;

ATTENDU que le plan de travail 2010-2011 de la coordonnatrice à la culture est la poursuite de plusieurs actions déjà entamées dont l'élaboration d'un plan d'action de la politique culturelle;

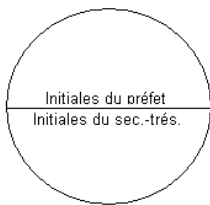
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Robert Lévesque et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer auprès du MCCCF, pour et au nom de la MRC, une demande d'aide financière au programme VVAP pour l'année 2010-2011;
- 2) autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente transitoire pour la 7^e année du programme VVAP avec le MCCCF.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

10. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

10.1 Point d'information sur les travaux de mise en valeur des TPI à Cacouna

Le directeur de l'aménagement, monsieur Nicolas Gagnon, expose brièvement les travaux réalisés sur le territoire public sous gestion de la MRC à Cacouna et indique qu'il faudra éventuellement établir des modalités de gestion des installations récréatives de ce territoire avec la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.1 Travaux effectués à ce jour concernant les prévisions budgétaires et date d'une séance de travail, suivie d'une spéciale du conseil de la MRC

Le préfet indique que des membres du comité administratif se sont réunis avant la présente séance pour amorcer les travaux relatifs aux prévisions budgétaires (une dizaine de fonctions budgétaires ont été examinées de façon préliminaire).

Il informe par ailleurs les conseillers qu'une séance spéciale est prévue pour le 11 novembre 2009 (à confirmer par convocation écrite), laquelle sera précédée d'une rencontre d'information sur les prévisions budgétaires 2010.

Il rappelle enfin que la séance ordinaire de novembre se tiendra le mercredi 25 novembre 2009.

2009-332-C

11.2 Entente annuelle de tarification - Centre financier aux entreprises Desjardins

ATTENDU l'offre déposée par le Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent Desjardins, bureau de Rivière-du-Loup, en date du 14 octobre 2009, concernant le renouvellement de l'entente de tarification – frais de services pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Gaétan Michaud et résolu :

QUE ce conseil accepte l'entente de tarification – frais de service, déposée par le Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent Desjardins de Rivière-du-Loup en date du 14 octobre 2009, pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010 et contenant les éléments suivants :

- 1) des frais mensuels de 60 \$ seront débités du compte de la MRC le premier jour ouvrable de chaque mois pour la période précédente et couvrant les transactions de ce compte;
- 2) la rémunération sur le solde moyen mensuel du compte d'opérations de la MRC sera calculée en fonction du taux préférentiel moyen mensuel de la Caisse centrale Desjardins, moins 2,5 % (T.P. – 2,5 %);
- 3) tout autre service non spécifiquement mentionné à la présente fera l'objet de la tarification en vigueur au Centre financier aux entreprises Desjardins. Advenant que des modifications importantes surviennent dans les opérations du compte d'ici la fin de cette entente, cette dernière pourra alors être révisée



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

(notamment le placement rachetable en vigueur doit demeurer à la caisse).

Adoptée à l'unanimité.

2009-333-C

11.3 Modalités de distribution des cartes routières achetées par la MRC

ATTENDU que la MRC, en vertu du protocole d'entente sur la production de la 4^e édition de la carte routière de la MRC intervenu avec l'OTC de Rivière-du-Loup, a acquis 1 500 cartes;

ATTENDU que la MRC a acquis ces cartes pour vente au comptoir, pour usage dans ses services et aussi pour redistribution sans frais aux municipalités comprises dans son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à distribuer ou utiliser les cartes routières acquises comme suit :

- 1200 cartes à être distribuées gratuitement aux municipalités de la MRC sur la base de leur richesse foncière uniformisée (RFU) sans jamais en attribuer moins de 25 à toute municipalité;
- les 300 autres cartes seront utilisées par les services de la MRC ou pour vente au comptoir au coût de 2,50 \$. En fonction du rythme d'écoulement de son propre inventaire, d'autres cartes pourront être distribuées par la direction de la MRC aux municipalités qui auront épuisé le leur.

Adoptée à l'unanimité.

2009-334-C

11.4 Autorisation au directeur général à participer à une formation de la COMAQ

Il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à assister à une formation, présentée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Drummondville le 12 novembre prochain et intitulée : « Réussir les assemblées du conseil de la MRC et l'accueil des représentants »;

QUE les frais d'inscription, au montant de 370 \$ plus taxes, et les dépenses inhérentes à ce déplacement (repas, déplacement et hébergement s'il y a lieu) soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2009-335-C

11.5 Octroi du contrat déneigement pour les années 2009-2012

Les soumissions reçues sont les suivantes :

- Entreprises Jean-Marie Côté inc : 2 700 \$ plus taxes/ année pour les 3 ans
- Les Entreprises Pierre Lévesque : 1 925 \$ plus taxes/année pour les 3 ans



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Résolution :

ATTENDU que le contrat d'entretien pour le déneigement a pris fin au mois de mai dernier;

ATTENDU les soumissions reçues suite à notre appel d'offres par invitation;

ATTENDU que la soumission la plus basse et conforme est celle des Entreprises Pierre Lévesque au montant de 1 925 \$ plus taxes/année pour les 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil retienne la soumission, au montant de 1 925 \$ plus taxes/année, pour les trois prochaines années (2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012) déposée par les Entreprises Pierre Lévesque;

QUE le directeur général, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat à intervenir entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité.

12. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

12.1 Suivi de l'avancement des dossiers relatifs au projet de biométhanisation et adoption de résolutions s'il y a lieu

Le préfet donne quelques informations sur l'avancement du projet.

12.2 Ratification des documents constituant les règlements de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER)

ATTENDU que le MAMROT a émis, le 6 octobre 2009, son approbation relativement aux statuts de constitution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup;

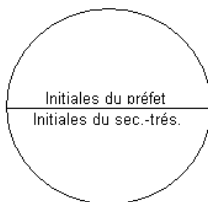
ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est actionnaire de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que les actionnaires doivent ratifier les règlements de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que les documents constituant les règlements de cette société d'économie mixte tels qu'énumérés ici sont déposés au conseil :

- Règlement N° 1 - Règlements généraux;
- Règlement N° 2 - Règlement général d'emprunt;
- Règlement N° 3 - Règlement sur les objectifs de profitabilité;
- Règlement N° 4 - Règlement régissant la répartition des pertes et profits entre les partenaires municipaux de la SÉMER;

2009-336-C



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE ce conseil ratifie les documents constituant les règlements de Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

13. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

13.1 Projets de renouvellement des ententes avec Co-éco

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

13.2 Projet d'écocentre satellite à Saint-Hubert

Un estimé du coût du projet d'implantation d'écocentre satellite à Saint-Hubert, demandé à Co-éco (résolution numéro 2009-317-C du 17 septembre 2009) et produit par Actuel conseil inc., a été transmis aux conseillers. Cet estimé s'élève à 55 715,85 \$ taxes incluses.

Considérant que la somme prévue au budget est sensiblement inférieure, le préfet recommande que ce projet soit reporté pour l'instant afin qu'il soit rediscuté dans le cadre des travaux sur les prévisions budgétaires 2010. L'implantation d'un 2^e écocentre satellite, soit à Rivière-des-Vases, pourra aussi être discuté à cette occasion.

Enfin, les prochaines semaines devraient permettre à la MRC d'échanger avec la municipalité de Saint-Hubert concernant la signature d'un bail de location et de l'entretien du chemin d'accès au site prévu pour l'implantation de l'écocentre.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1 Projet d'entente intermunicipale pour la mise sur pied d'un service de prévention en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie devrait recevoir un avis de conformité aux orientations gouvernementales dans un proche avenir;

ATTENDU que diverses actions prévues dans ce document de planification ouvrent la voie à une collaboration intermunicipale pouvant se traduire par une mise sur pied de services en commun;

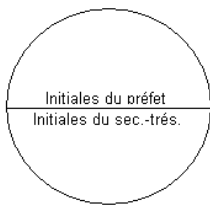
ATTENDU qu'un projet d'entente intermunicipale en matière de prévention incendie a été présenté aux membres de ce conseil concernés;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud
appuyé par le conseiller Robert Lévesque
et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à transmettre un projet d'entente intermunicipale de prévention en sécurité

2009-337-C



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

incendie aux municipalités intéressées accompagné d'un budget prévisionnel des années 2009, 2010 et 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2009-338-C

14.2

Nouvelle résolution d'adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour avis de la part du ministre de la Sécurité publique

ATTENDU que l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a reçu l'avis du ministre de la Sécurité publique de rédiger, d'adopter et de mettre en œuvre un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie en juin 2001;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a amorcé les travaux de réalisation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie en septembre 2001;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie a procédé à la validation du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup et que ses membres sont d'avis qu'il tient compte adéquatement du contexte des milieux locaux et qu'il est conforme aux *Orientations du ministre de la sécurité publique en matière de sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Dubé appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE ce conseil autorise l'envoi du document ayant pour titre *Projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup* et ce, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* afin qu'il soit soumis au ministre de la sécurité publique afin d'obtenir une attestation de conformité prévu à l'article 20 de la *Loi*.

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2009-237-C.

Adoptée à l'unanimité.

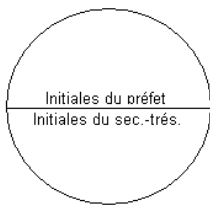
15. **PACTE RURAL**

15.1 **Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 7 octobre 2009**

2009-339-C

15.1.1 **Création d'un poste d'agent(e) de développement du Pacte rural au sein de la MRC**

Description sommaire du projet : création d'un poste d'agent(e) de développement du Pacte rural au sein de la MRC de Rivière-du-Loup.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Résolution :

ATTENDU le dépôt du projet visant la création d'un poste d'agent(e) de développement du Pacte rural à temps partiel pour faire avancer divers objectifs et mesures prévues au Plan de travail dont la nécessité de développer une stratégie de formation et de support aux leaders locaux, de participer à l'organisation des colloques de développement des municipalités, de planifier et d'organiser des rencontres inter-corporation de développement local, d'organiser et d'animer des formations, etc.;

ATTENDU que la MRC a accepté le principe, par sa résolution numéro 2009-318-C, de la création de ce poste à temps partiel au sein de son organisation, dont la pertinence sera réévaluée annuellement;

ATTENDU que la personne titulaire de ce poste évoluera sous la supervision du directeur général de la MRC, et ce, avec la collaboration du comité d'analyse du Pacte rural;

ATTENDU que les coûts estimés sont de 15 275 \$ pour l'année 2010;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gaétan Michaud et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à procéder à la création et à l'affichage, pour l'année 2010, d'un poste d'agent(e) de développement du Pacte rural à temps partiel selon les paramètres indiqués dans la résolution numéro 2009-318-C et que le coût annuel de 15 275 \$ soit assumé entièrement à même les fonds du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité.

2009-340-C

15.1.2 Poursuite du programme VVAP

Description sommaire du projet : demande de soutien financier au Pacte rural pour la poursuite du programme culturel et patrimonial de la MRC de Rivière-du-Loup.

Résolution :

ATTENDU le dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup pour la poursuite du Programme VVAP sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 13 500 \$ sur un projet total de 64 150 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Dubé appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil autorise le virement d'un montant de 13 500 \$, pris à même les fonds du Pacte rural, au bénéfice du budget de la MRC relatif à la culture et au patrimoine (programme VVAP pour l'année 2010);

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au dépôt, dans le dossier, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) produite par tout partenaire inscrit au plan de financement.

Adoptée à l'unanimité.

16. CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)

2009-341-C

16.1 Autorisation de signature d'un contrat avec le MAMROT concernant la diversification de l'économie et le développement des territoires en difficulté

ATTENDU que le *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées* vise à aider les municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique;

ATTENDU qu'il est souhaité que les municipalités puissent compter sur des outils mis à leur disposition par le gouvernement afin de soutenir leur démarche de développement;

ATTENDU que les municipalités dévitalisées seront conviées à entreprendre, avec leur MRC, une démarche de planification adaptée à leur réalité et qu'elles pourront compter, à cette fin, sur une aide financière mise à la disposition de la MRC dans le cadre des mesures de soutien aux territoires en difficulté;

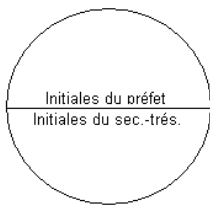
ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup compte une municipalité dévitalisée sur son territoire, soit Saint-Paul-de-la-Croix;

ATTENDU que pour bénéficier de ces mesures, la MRC doit conclure avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), un contrat en vertu duquel elle formera un comité composé notamment d'élus qui se voit confier la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement économique de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil signe avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le contrat qui a pour objet de fixer les engagements du gouvernement, de la MRC et des municipalités relativement au partenariat qu'il désire établir en vue de la diversification de l'économie et le développement des territoires en difficulté;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

QUE la MRC soit la coordonnatrice de la démarche et que le préfet de la MRC soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents afférents au contrat de diversification et de développement;

QUE le territoire d'application s'étende sur toute la MRC;

QUE la MRC s'engage, par ses contributions propres ou celles de partenaires du milieu, à fournir une contribution financière équivalant à un minimum de 10 % de la contribution qui lui est accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et qu'une copie conforme soit transmise à la direction régionale du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Adoptée à l'unanimité.

2009-342-C

16.2 Nomination des membres du comité diversification de l'économie

Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup a signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Résolution :

ATTENDU que dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, ce conseil a autorisé le préfet à signer un contrat qui a pour objet de fixer les engagements du gouvernement et de la MRC relativement au partenariat qu'il désire établir en vue de la diversification de l'économie et le développement des territoires en difficulté;

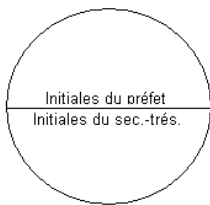
ATTENDU qu'en vertu de ce contrat, la MRC doit former un comité composé notamment d'élus qui se voit confier la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre d'un plan de diversification et de développement économique de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil crée le *comité consultatif sur la diversification de l'économie et le développement des territoires en difficulté* composé des représentations suivantes :

Représentant du conseil de la MRC :	Michel Lagacé, préfet
Représentant du conseil de la MRC :	Philippe Dionne, conseiller et préfet supp.
Représentante du CLSC Rivières-et-marées :	Claire Bilocq
Représentante du CLD de la région de Rivière-du-Loup :	Marie-Josée Huot
Représentant de la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup :	Gilles Goulet
Représentante du CLE de Rivière-du-Loup :	Martine Dionne



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Représentant(e) du ministère du
Développement économique, de
l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) : À être désigné

Représentant(e) du ministère des
Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : À être désigné

Adoptée à l'unanimité.

2009-343-C

16.3 Orientation concernant la répartition, sur le territoire, des sommes provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté

ATTENDU que dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, ce conseil a autorisé le préfet à signer un contrat qui a pour objet de fixer les engagements du gouvernement et de la MRC relativement au partenariat qu'il désire établir en vue de la diversification de l'économie et le développement des territoires en difficulté;

ATTENDU ce conseil souhaite énoncer, dès maintenant, les modalités d'affectation territoriale de la somme de 665 000 \$ qu'il recevra au cours des 5 prochaines années dans le cadre de ce contrat;

ATTENDU que le comité de diversification provisoire nommé par la résolution numéro 2009-257-C de juin 2009 a soumis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller Lucien Gendron
et résolu :

QUE ce conseil fixe comme suit les paramètres d'affectation des sommes provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :

- 50 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou projets qui sont mis en œuvre dans la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;
- 25 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou projets qui sont mis en œuvre dans les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger ou de Saint-Épiphane et qui seront jugés par le comité consultatif de la MRC sur la diversification comme n'ayant pas d'incidence négative sur la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;
- 25 % des sommes doivent être versées pour des initiatives ou des projets à caractère régional (territoire de la MRC) et qui seront jugés par le comité consultatif de la MRC sur la diversification comme ayant des incidences positives pour les municipalités dévitalisées selon l'indice de développement du MAMROT.

Adoptée à l'unanimité.

17. AUGMENTATION DE LA COUVERTURE EN INTERNET HAUTE VITESSE : SUIVI DU PROJET ET ADOPTION DE RÉOLUTION S'IL Y A LIEU

2009-344-C

17.1 Mandat à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour déposer un projet d'extension de la couverture d'internet haute vitesse auprès d'Industrie Canada

ATTENDU que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec la MRC, a élaboré un projet visant à étendre la couverture d'internet haute vitesse dans certaines parties du territoire;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

ATTENDU l'annonce récente par le gouvernement fédéral de la mise à la disponibilité, par le biais d'Industrie Canada, d'une aide financière pour ce type de projet et des courts délais impartis pour déposer une demande;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil autorise la CRÉ du Bas-Saint-Laurent à déposer, pour et au nom de la MRC, un projet d'extension de la couverture d'internet haute vitesse au profit de certaines parties de son territoire dans le cadre du programme *Large bande Canada* d'Industrie Canada.

Adoptée à l'unanimité.

18. PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

2009-345-C

18.1 Projet éolien Viger-Denonville (suivi du dossier)

ATTENDU que le conseil de la MRC aura à se prononcer sur l'adoption d'un règlement concernant les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville ou à la cessation de ce droit;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à consulter les avocats Dubé, Dion, Kennedy afin de réviser, au besoin, la rédaction du règlement numéro 170-09 (droit de retrait – parc éolien) avant qu'il ne soit éventuellement soumis au conseil de la MRC pour adoption.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT
NUMÉRO 170-09

18.2 Avis de motion relatif au règlement numéro 170-09 concernant les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville ou à la cessation de ce droit

Avis de motion est donné par le conseiller Gilbert Delage qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour approbation, un règlement visant à établir les conditions de retrait d'une municipalité des délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville et les conditions qui s'appliquent lorsqu'une municipalité s'étant retirée décide de participer de nouveau aux délibérations.

19. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2009-346-C

19.1 Nomination d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'École de musique

ATTENDU que la MRC prévoit s'impliquer financièrement auprès de l'École de musique et que le président de celle-ci, monsieur Réjean



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Boucher, désire que la MRC nomme un représentant afin de siéger au sein du conseil d'administration;

ATTENDU que cette personne pourra être l'agent de liaison entre la MRC et l'École notamment en ce qui concerne la mise en place du service externe que l'École a promis dans les municipalités rurales de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Gaétan Michaud et résolu :

QUE ce conseil désigne le conseiller Serge Forest à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de l'École de musique de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2009-347-C

19.1 Nomination au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD (siège de la Corporation de développement communautaire du KRTB)

ATTENDU qu'à la suite du départ et du remplacement à la CDC du KRTB de monsieur Marc Fraser, la MRC doit désigner un autre représentant au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE ce conseil désigne madame Carole Deschênes, représentante de la Corporation de développement communautaire du KRTB au siège numéro 9 du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2009-348-C

20. RÉSOLUTION D'APPUI À UNE SOLUTION TEMPORAIRE AU PORT DE GROS-CACOUNA POUR LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP/ST-SIMÉON

ATTENDU que les travaux de reconstruction des structures du port de Rivière-du-Loup débuteront au printemps 2010;

ATTENDU que le service de traversier Rivière-du-Loup/Saint-Siméon ne pourra opérer de septembre 2010 à juin 2011 sur ce site;

ATTENDU que des événements imprévus, comme des glaces importantes et des tempêtes, pourraient prolonger cette interruption de service du traversier au-delà du 15 juin 2011;

ATTENDU que l'impact économique des opérations de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon est évalué à 25,4 millions \$ annuellement selon une étude réalisée par la Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup en 1997;

ATTENDU que la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon procure de l'emploi à 60 personnes, une masse salariale évaluée approximativement à 600 000 \$;

ATTENDU que l'impact négatif de l'arrêt du service d'une période de neuf mois est évalué à plus de 10 millions \$;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

ATTENDU que l'arrêt temporaire de ce service aura des impacts importants dans le secteur touristique et commercial de la région puisque des commerces, hôtels et restaurants subiront des pertes de revenus dues à la baisse de l'achalandage;

ATTENDU que durant cette même période, environ 125 autobus de visiteurs, 1 500 camions, 28 000 véhicules automobiles et 65 000 passagers transitent par la Traverse;

ATTENDU que le projet de reconstruction s'intègre très bien aux travaux d'aménagement du Carrefour maritime, que ce secteur sera transformé et davantage attractif une fois les travaux réalisés;

ATTENDU que la reconstruction du quai est un investissement majeur pour la région au montant de 18 million \$ et que cette amélioration est profitable pour l'ensemble de la région;

ATTENDU que lorsque le ministère des Transports du Québec effectue des travaux sur une route importante, il prévoit les coûts d'une voie de contournement temporaire. Or, l'arrêté en conseil 1287-73 de la Chambre du conseil exécutif du gouvernement du Québec, daté du 11 avril 1973, a confirmé la nature essentielle du service de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon;

ATTENDU qu'il n'est pas possible techniquement d'offrir un service temporaire de traverse à partir de Rivière-du-Loup durant la période de septembre 2010 à juin 2011;

ATTENDU que le port de mer de Gros-Cacouna offre une alternative pour assurer un service temporaire du service de traversier avec certains aménagements préalables;

ATTENDU qu'une stratégie de signalisation et de promotion devra être obligatoirement en appui au service temporaire à Gros-Cacouna;

ATTENDU que certains éléments de l'infrastructure temporaire à Gros-Cacouna pourront être repris pour une autre utilisation soit à Rivière-du-Loup ou Gros-Cacouna, suite à la reprise régulière du service au nouveau quai de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que les coûts qui pourraient être engagés pour des installations temporaires à Gros-Cacouna sont de beaucoup inférieurs aux impacts économiques de la perte du service;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

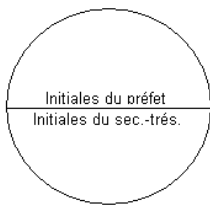
QUE ce conseil appuie le député de Rivière-du-Loup dans ses démarches de recherche de financement pour assurer un service temporaire de traversier à Gros-Cacouna.

Adoptée à l'unanimité.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Site internet de la MRC : point d'information

Le directeur général, monsieur Raymond Duval, informe le conseil concernant l'avancement du projet de l'importante mise à niveau du site internet conjoint MRC-CLD-SADC amorcée depuis la fin de 2008.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-349-C

21.2 Renouvellement des emprunts temporaires auprès du Centre financier Desjardins, projet Inforoute

ATTENDU que les 2 emprunts temporaires, ayant respectivement un solde, au 31 décembre 2007, de 200 788 \$ pour le prêt 1 et de 26 943,12 \$ pour le prêt 2, contractés avec le Centre financier aux entreprises (CFE) Desjardins du Bas-Saint-Laurent pour la construction d'un réseau de télécommunications à large bande passante (projet Inforoute Bas-Saint-Laurent) sont arrivés à échéance en mars 2009 (sans que la MRC ne reçoive d'avis du CFE);

ATTENDU que les coûts finaux du projet ne sont pas encore connus et qu'il y a lieu de prolonger le financement temporaire de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil indique au CFE Desjardins qu'il souhaite le prolongement du contrat de prêt relatif au projet de construction d'un réseau de télécommunications à large bande passante (projet Inforoute Bas-Saint-Laurent) pour un montant n'excédant pas 342 000 \$ soit prolongé, le tout en conformité avec le règlement numéro 142-06 et selon les conditions suivantes :

- prêt à demande
- taux d'intérêt au taux préférentiel
- modalité de remboursement : intérêt seulement
- terme du prêt : 1 an

Adoptée à l'unanimité.

2009-350-C

21.3 Transfert des fonds du secteur budgétaire temporaire « projet SÉM » en faveur de la SÉMÉR

ATTENDU que la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMÉR) a reçu l'approbation de ses statuts de constitution et qu'elle débutera sous peu ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Jacques M. Michaud et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à transférer le solde résiduel du secteur budgétaire temporaire « Projet SÉM » créé en vertu de la résolution numéro 2009-015-C, en faveur de la SÉMÉR lorsque celle-ci aura débuté ses opérations.

Adoptée à l'unanimité.

21.4 Régionalisation des logements sociaux

Le conseiller Réal Thibault demande des précisions au sujet de l'avancement du projet de régionalisation des logements sociaux.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-351-C

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen questionne le préfet sur le contenu du site internet de la MRC en voie de renouvellement, sur le choix de localisation du futur écocentre de Saint-Hubert et sur la préparation de la MRC à la pandémie annoncée.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Advenant 21 h 5 et l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval
Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier